

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
32

Conseillers absents :
1

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance d'installation du 21 mars 2026
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-et-un mars de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Chantal SCHNEIDER, Doyenne de
l'Assemblée

Présents (32) : Mmes et MM. Zineb ABDELLAOUI MAÂNE, Sophie ACKER, Marie ADAM, Norah ARKAM, Rachel BAECHTEL, Bilge BAYRAM, Olivier BECHT, Soraya BENDJEMA, Simon BONNEFOND, Patrick BOUTHERIN, Nicolas DESCLOUX, Michèle DURINGER, Alexandre DURRWELL, Christophe EHRET, Damien GUILLAUME, Moncef HALLOUL, Martine KOEBERLE, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Béatrice LORRAIN, Catherine MATHIEU-BECHT, Valérie MEYER, Simon MULLER, Jean-Marc NICO, Bastien ROHRBACH, Chantal SCHNEIDER, Cédric SCHRUTT, Miné SEYHAN, Christian THOMA, Dominique THOMAS, Eddie WAESELYNCK, Philippe WOLFF, Marilyn ZAVAGNO

Excusés (1) :
M. Benjamin PITOIZET

-o-O-o-

Point 2 de l'ordre du jour

Nomination d'un secrétaire de séance, d'un secrétaire adjoint et de 2 assesseurs

Selon dispositions des articles L.2121-15, L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Par ailleurs, le Conseil Municipal peut désigner deux assesseurs au moins pour procéder au dépouillement des élections qui auront lieu au cours de la séance.
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide de désigner :

- Mme Marilyn ZAVAGNO, Secrétaire
- M. Olivier CHRISTOPHE, Secrétaire Adjoint

Comme assesseurs :

- Mme Marie ADAM, 1^{er} assesseur
- M. Christian THOMA, 2^{ème} assesseur

= = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 21 mars 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

La Secrétaire de séance,



Marilyn ZAVAGNO

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **21 MARS 2026**